

Projet Associatif Global

Juin 2023 – Juin 2028

"L'avenir, tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre"
Antoine de Saint-Exupéry

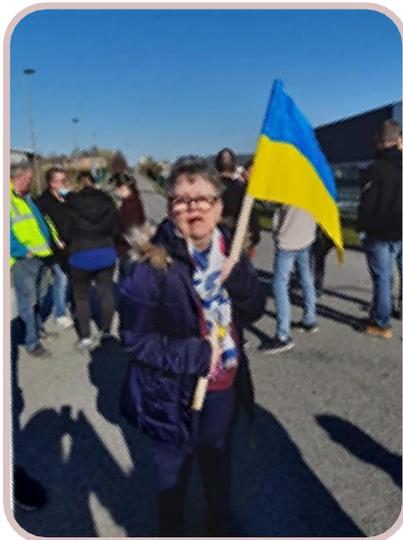
HUMANISME



RESPECT



ALTERITE



SOLIDARITÉ



CITOYENNETÉ

Apei « Les Papillons Blancs » de l'arrondissement de Saint-Omer

PROJET ASSOCIATIF GLOBAL 2023-2028

DE L'Apei DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

SOMMAIRE

○ Remerciements.....	Page 3
○ Le mot du Président.....	Page 4
○ Méthodologie de travail.....	Page 5
○ Contexte sociétal du handicap.....	Page 5
○ Histoire de l'Association.....	Page 7
○ Nos valeurs	Page 11
○ Nos missions centrales.....	Page 14
○ Nos forces et atouts.....	Page 15
○ Nos axes de progrès.....	Page 16
○ Nos orientations stratégiques	Page 17
○ Notre dynamique de partenariat.....	Page 20
○ Les délégations.....	Page 24
○ Les sigles.....	Page 25
○ L'identité de l'Apei.....	Page 26



Scanner pour
accéder à notre
site internet

Apei « Les Papillons Blancs » de l'arrondissement de Saint-Omer
Association de parents, de proches et d'amis de personnes en situation de handicap
65 rue du Chanoine Deseille, CS 60046 - Saint-Martin-Lez-Tatinghem, 62501 Saint-Omer Cedex
Tél: 03.21.88.38.60 Site : www.apei-saint-omer.fr
Affiliée à l'Unapei reconnue d'utilité publique

REMERCIEMENTS

Ce **Projet Associatif Global Juin 2023 - Juin 2028** a été élaboré par un comité de pilotage composé de :

- André BONNIER, Président
- Monique BOULOGNE, Trésorière Adjointe
- Chantal LEVRAY, Secrétaire-Adjointe
- Christophe RUFFIN, Directeur Général
- Cécile BOUCHE, Directrice Pôle SAMO
- Luigina DE FRANCESCO, Directrice Pôle Hébergement et Accueil de Jour
- Valérie WINDAL, Directrice Pôle Travail
- Éric LEROY, Responsable Ressources Humaines
- Bertrand COPPIN, Consultant, animateur du COPIL.

Il a fait l'objet de concertations, tout au long de son élaboration, au sein du Conseil d'Administration et des divers établissements et services de l'Apei.

Il a été validé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 20 juin 2023.

Merci à « Pas-de-Calais Actif » pour son soutien financier dans la réalisation de ce projet par son dispositif local d'accompagnement.

Impression ESAT « Les Papillons Blancs » 59 TETEGHEM

LE MOT DU PRÉSIDENT

1961 à 2023, 62 années d'existence pour notre Apei de l'arrondissement de Saint-Omer. A l'occasion de cet éditorial, je souhaite tout d'abord rendre un hommage appuyé à tous les Administrateurs et à tous les Professionnels. Par leur bel engagement, au cours de ces six décennies ils ont fait évoluer notre association parentale. Ainsi, ils ont amélioré la qualité de l'accompagnement des Personnes en situation de handicap.



La tâche n'est jamais achevée et ce projet associatif global, Juin 2023 / Juin 2028, exprime notre volonté de poursuivre notre mission. Nous continuerons d'œuvrer pour apporter à toutes les personnes accueillies une qualité d'accompagnement toujours de plus en plus satisfaisante. Dans un monde en perpétuelle évolution, il nous faut sans cesse être proactif, créatif et innovant. Nous avons la mission de répondre aux besoins des personnes accompagnées et aux aspirations de leurs parents et de leurs proches. En ce sens, ce nouveau projet associatif global, s'appuyant sur des valeurs humanistes fortes, rappelle les missions de notre Apei. Il fixe les orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.

Ce document se veut fédérateur. Il définit un horizon vers lequel nous devons tous tendre. La feuille de route est toute tracée. C'est maintenant aux équipes de professionnels du Siège, du Potendal, de la Résidence "Docteur Paul EVERAERE", de l'ESAT, de l'Entreprise Adaptée, du Foyer Julien LECLERCQ, du SAVS-SAMSAH, du SESSAD et de la Maison de Jean-François, dans le cadre de leur propre Projet, de définir les stratégies, projets et actions. A elles, maintenant, de les mettre en œuvre pour y parvenir.

Les parents, proches et amis des personnes en situation de handicap accueillies à l'Apei réaffirment leur soutien aux équipes de professionnels dans l'exercice de leur noble mission : celle d'accompagner leur enfant dans un parcours de vie respectant leur autodétermination au sein d'une société inclusive.

André BONNIER

Méthodologie de travail

Le projet Associatif Global de l'Apei de l'Arrondissement de St Omer permet d'abord de fixer un nouvel horizon le plus fédérateur possible entre administrateurs et professionnels. Notre ambition est de permettre aux personnes accompagnées de donner du sens à leur vie et d'accéder au bonheur. Le projet permet de s'afficher, de se faire connaître dans un contexte d'évolutions et de changements de plus en plus rapides. Il permet de donner le cap des changements que nous devons réaliser pour être en phase entre les valeurs, les évolutions sociétales et les besoins des personnes accueillies et /ou accompagnées. Au-delà, le projet permet de redonner un souffle au quotidien des professionnels, des parents et des personnes accueillies afin de se projeter dans un avenir par définition inconnu, incertain mais en responsabilité.

Ce projet s'inscrit dans une histoire tracée depuis plus de 60 ans. En ce sens il est une continuité de l'engagement et de l'enthousiasme qui a permis à l'Apei d'être ce qu'elle est aujourd'hui et il y a tout lieu d'en être fier. Ce projet est le fruit d'une démarche participative : D'abord entre un groupe engagé d'Administrateurs autour du Président et l'équipe de Direction de l'Apei et aussi pendant près d'une année ce groupe de travail a lu, réfléchi, écrit et produit ce document. Ensuite, durant ce processus, de multiples réunions d'informations et consultations des personnes (salariées, bénévoles, représentants des Conseils de la Vie Sociale...) dans les différents services et établissements ont été menées. Ces allers- retours ont permis la participation et la contribution du plus grand nombre. Loin d'être un exercice imposé, solitaire, théorique ce projet se veut être la manifestation, pour les cinq années à venir de la force, de la créativité et du sens que l'Apei de l'Arrondissement de St Omer veut mettre en exergue.

Le contexte sociétal du handicap

Le rythme rapide et parfois accéléré de notre société disqualifie l'inertie et l'immobilisme.

Plusieurs leviers actionnent l'obligation de changer. L'évolution, la frénésie parfois, des textes législatifs et règlementaires en représentent un. Les progrès de la science qui améliorent nos connaissances sur les pathologies, déficiences, sur les moyens de prévention et de soins en sont un autre. Enfin le regard sur les personnes en situation de handicap évolue grandement, même si nous voudrions « toujours plus vite et toujours plus loin ».

L'enjeu majeur qui surdétermine les autres est, aujourd'hui, **l'avènement d'une société inclusive**. Cet enjeu est mu par des raisons humanistes mais aussi des expériences réussies, un rapport des Nations Unies sur le système français et une plus grande ouverture sur le monde qui change notre centralité parfois trop conservatrice. Les questions de handicap sont de plus en plus visibles et intégrées dans les réflexions. C'est ainsi que les discours de politique générale Nationale ou les Conférences Nationales du Handicap (CNH) successives affirment que les personnes en situation de handicap doivent être prises en compte systématiquement dès la conception de toute politique publique. Il s'agit d'une annonce très forte et d'une puissance inédite. L'inclusion illustre un nouveau paradigme. Au-delà des politiques d'intégration par lesquelles l'individu devait s'adapter le nouveau décor de l'inclusion intime à la société l'impérieuse nécessité de s'adapter elle-même.

L'inclusion en soi n'est ni bonne ni mauvaise. Elle est un progrès si elle résulte d'une interaction avec les personnes, avec leur projet de vie et c'est là le point névralgique qui met les associations et les professionnels au cœur des enjeux d'inclusion. Il s'agit d'accompagner et de rendre possible le pouvoir d'agir et l'autodétermination de ceux pour lesquels, pendant bien longtemps,

dominaient les postures de protection ou de réadaptation. Dans un double mouvement de protection et d'émancipation, les associations militent pour ouvrir encore davantage les institutions et services en imaginant de nouveaux dispositifs.

Proposer une expertise des situations de handicap aux multiples acteurs de notre société qui ont besoin de comprendre ce que sont les situations de handicap rendra possible cette transformation : ambassadeurs, experts, techniciens, employeurs, enseignants, médiateurs, facilitateurs, penseurs de l'inclusion.

Les pratiques professionnelles vont changer en passant d'une logique métiers à une logique d'expertise pour un projet de société faisant basculer le médico-social vers le médico-sociétal.

Toute politique du handicap n'a de sens que dans les effets directs qu'elle produit sur le quotidien de nos concitoyens. Au-delà des représentations officielles de personnes en situation de handicap (CNCPPH, Association Nous Aussi...), de l'instauration d'espaces de concertation (officiels comme les CVS ou l'élaboration des projets personnalisés) le besoin et l'expression de l'autodétermination et du pouvoir d'agir sont de plus en plus exprimés et revendiqués. La participation à la vie de la cité, le choix du mode d'habitat, les loisirs ou encore la vie amoureuse en sont des illustrations fortes. Il y a un enjeu important à prendre en compte cette dimension, pas seulement pour respecter les circulaires Mais aussi pour faire advenir la volonté des personnes dans ce qui les concerne, tout ce qui les concerne. **L'autodétermination est un droit.**

L'attractivité des métiers des secteurs sociaux et médico-sociaux est un enjeu essentiel qui concerne l'ensemble des politiques de l'autonomie : Au moment où de nombreux professionnels recherchent un métier porteur de sens et d'engagement, avec une plus forte valeur ajoutée, les métiers de l'humain devraient être très prisés. Il n'en est rien. Gageons que la forte valeur de ce qui est entrepris, et les nouveaux métiers, référents de parcours, assistants de projet de vie, la désignation de référents handicap dans les préfectures, les administrations, les entreprises, les associations créent une nouvelle attractivité pour ces métiers qui devraient être ainsi mieux reconnus.

Ce changement de paradigme à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap est général et touchera toutes les dimensions de la vie dans la cité et en particulier l'ensemble des citoyens. De grands axes seront peut-être plus visibles :

- ✓ Le développement de l'école inclusive et de la scolarisation des enfants et des adolescents en situation de handicap. Accroître les coopérations opérationnelles entre l'école et les établissements médico-sociaux pour favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap sera une voie féconde.
- ✓ La mobilisation au moyen de la formation mais aussi de l'accompagnement en entreprises sur des postes de travail pour le plein emploi des personnes en situation de handicap
- ✓ L'accessibilité universelle qui permettra de donner un sens réel, recherché par les personnes, faisant advenir l'accès de tout pour tous.

Enfin ce mouvement puissant de transformation et d'avènement d'une société inclusive avec laquelle nous avons rendez-vous ne doit pas nous faire oublier l'importance fondamentale et centrale de la qualité de la relation avec les personnes. Le professionnalisme à partir des relations de confiance, de la sécurité instaurée est le substrat à partir duquel tout ce que la personne entendra faire de sa vie sera rendu possible.

L'histoire de l'Association



1961
Création
de
l'Apei

1964
ESAT

1975
SESSAD

1978
Foyer
d'Hébergement

1980
Service
d'Accueil de
Jour



1991
SATT
SAVS

2001
Foyer
Julien
Leclercq

2008
Maison de
Jean-
François

2011
SAMSAH

2011
Siège
Social



2016
Entreprise
Adaptée du
Lobel

2021
Résidence du
Docteur Paul
Everaere

2021
SESSAD
"Le Patio"

2021
La légumerie
du Marais
Audomarois

2022
PFR



1961 : La pose des fondations de l'association

Dès 1961, des parents d'enfants porteurs de handicap de l'Audomarois se regroupent et sous l'impulsion du Docteur Darras et créent l'Association de **P**arents d'**E**nfants **I**nadaptés de l'arrondissement de Saint-Omer. Le Docteur Michel Darras en devient le premier président. Pierre Lecointe est nommé Directeur Général le 1^{er} juillet 1964.

Devant l'absence de prise en charge des enfants dits handicapés mentaux âgés de plus de 14 ans et de préparation à la vie professionnelle, l'APEI de Saint-Omer crée alors un premier atelier en 1964 sous la forme d'un Institut Médico-Professionnel (IMPro) et en 1966 d'un Centre d'Assistance au Travail (CAT).

La vie associative se développe : Les premières manifestations associatives voient le jour, notamment la kermesse, soutien pour les parents, lien entre les bénévoles, moment de joie et de partage pour les personnes accompagnées.

L'association s'inscrit dès son origine dans les différentes instances du mouvement parental des Papillons Blancs ; l'UNAPEI au niveau national, l'URAPEI au niveau régional et l'UDAPEI au niveau départemental.

1975 : Les textes organisateurs du domaine du handicap

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées et la loi sociale relative aux institutions sociales et médico-sociales, promulguées en 1975 organisent les institutions médico-sociales et permettent le développement des structures existantes et la création de nouvelles réponses.

En 1975, la création d'un service d'intervention à domicile préfigure le service qui deviendra le SESSAD. Destiné aux enfants sans solution de scolarisation, parfois polyhandicapés, il s'installe dans la petite maison de la rue du Patendal à St Martin au Laërt.

En 1976, sous la présidence de M. Louis Jean Quivrin, chef d'entreprise, les structures de travail et le service d'intervention à domicile s'implantent sur le site de Saint-Martin-au-Laërt, rue du Chanoine Deseille.

Un foyer d'hébergement est créé en 1978 pour accueillir des travailleurs du CAT dans un souci de proposer aux adultes handicapés un accompagnement global. Le siège social est créé en 1976.

Le constat par les professionnels de la difficulté de certains travailleurs du CAT à assurer les tâches demandées et la baisse de fréquentation de l'IMPro conduisent l'APEI à imaginer la transformation de ce dernier en structure occupationnelle pour adultes : Le Potendal voit le jour en 1980.



1983 : La dimension associative se renouvelle

En 1983, le Docteur Paul Everaere nouveau Président a alors pour premier objectif de restructurer et de dynamiser la vie associative. En 1987, l'APEI acquiert un immeuble à Arques qui servira de point d'ancrage de la vie associative. Cette période marque la volonté de l'APEI de réaffirmer son appartenance au mouvement des Papillons Blancs. Le 1^{er} octobre 1986, Mr Alex Hochart est nommé Directeur Général.

En 1991, la Section Aménagée du Temps de Travail innove et complète l'offre d'accompagnement du CAT en accueillant des personnes porteuses de handicap, à mi-temps travailleurs du CAT et à mi-temps en section occupationnelle. Le service d'accompagnement est créé.

La capacité d'accueil du CAT est régulièrement revue à la hausse tout au long des années 1990.

Le foyer Julien Leclercq (du nom d'un ancien administrateur), à la fois foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé ouvre ses portes en 2001. Devant l'allongement des listes d'attente, les activités associatives encadrées par les bénévoles prennent un relai bienvenu pour les familles qui bénéficient d'un soutien qui ne s'appelle pas encore « répit ».



2002 : Des lois qui placent les personnes porteuses de handicap au centre des dispositifs

Les lois 2002-2 du 2 janvier 2002 et 2005-102 du 11 février 2005 prolongent la loi de 1975, placent la personne accompagnée au cœur des dispositifs en reconnaissant la personne porteuse de handicap comme actrice de sa propre vie. Le 1^{er} septembre 2004, Mme Pascale Lacharrière devient Directrice Générale.

A partir de 2002, l'association et les établissements développent les outils favorisant l'exercice des droits, puis initient la démarche qualité en 2006.

En 2008, la Maison de Jean-François est inaugurée et s'installe dans ses nouveaux locaux rue du Grand Chemin Vert à Saint-Martin-au-laërt.

Parallèlement, l'Apei engage une réflexion sur l'opportunité de création d'établissements pour répondre à la fois au manque de places en foyer de vie, en accueil de jour et en solutions pour personnes handicapées vieillissantes. En lien avec la nécessaire réhabilitation du foyer du Chemin Vert, la réflexion sur la recomposition de l'offre démarre.



2011 : L'Association a 50 ans !

En 2012, Mme Françoise Hanon devient présidente, l'association devient l'Apei les Papillons Blancs de l'arrondissement de Saint-Omer, elle en profite pour réviser ses statuts.

Les politiques publiques incitent de nouveaux modes de gestion et de partenariat, la contractualisation devient un mode opératoire : En 2011, l'Apei négocie son premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), outil de gestion et de dialogue avec le Conseil Général et Agence Régionale de Santé. Les établissements et services se structurent en 3 pôles : Pôle de jour, Pôle Hébergement, Pôle Milieu Ouvert (avec un nouveau service, le SAMSAH).

Les conventions partenariales se multiplient. L'Apei participe à la création de plusieurs Groupements de Coopération Médico-Sociale (A.I.D.E.R en 2008, Déqualco en 2009, la Plateforme Elsa en 2014, Emautis en 2015). Le collectif est un moyen de mieux répondre aux besoins.

En 2016 M. Philippe Léost est président, la mobilisation conjointe des administrateurs et des professionnels permet à l'association d'être représentée et de s'engager dans des actions innovantes. En décembre 2016 l'Entreprise Adaptée du Lobel rejoint le pôle travail. Le CPOM 2017-2021 acte la « recomposition de l'offre » qui verra une transformation des places du foyer d'hébergement, du foyer de vie et du FAM pour accueillir des personnes porteuses de handicap vieillissantes, la conception de parcours de vie vers l'habitat ordinaire.

Mr Christophe Ruffin est nommé Directeur Général le 16 juillet 2018.



2019 : Le virage inclusif

Les politiques publiques reprennent les aspirations des personnes porteuses de handicap à « vivre comme tout le monde » et incitent à favoriser leur libre choix (autodétermination) et à leur donner la capacité de réaliser ces choix (pouvoir d'agir). Toutes les forces vives de l'association se mobilisent sur cet enjeu de rendre la société inclusive, en donnant à voir des actions ouvertes à tous (représentations théâtrales, concert Solida'rock...) qui sont autant de support pour mixer les publics.

En 2019, André Bonnier devient président. En 2021 sont inaugurés successivement la résidence du Docteur Paul Everaere et ses 55 places en FH, EHPA-H, FV, FVPHV, l'extension de 13 places du SESSAD et la légumerie du Marais Audomarois, nouvelle activité de l'EA du Lobel.

2020 et 2021 seront fortement marquées par la crise sanitaire du Covid-19 en créant néanmoins une grande dynamique au sein de l'Apei.

En 2021, l'Apei de l'arrondissement de Saint-Omer a porté le projet de plateforme de répit pour les personnes porteuses de handicap de l'audomarois (PFR PH) pour la plateforme ELSAA. Retenu par l'ARS et mis en œuvre dans le cadre d'une convention de partenariat avec le GCSM c'est une réponse aux besoins des aidants.

En 2022, au sein d'EMAUTIS et en collaboration avec la Vie Active, fut inaugurée une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle pour Autistes) dans un groupe scolaire de Saint-Omer.

D'autre part, la convention pour l'aide à la vie partagée permettant d'accompagner des personnes porteuses de handicap dans leur vie « de tous les jours » et en appartements autonomes est signée. La Plateforme de Répit pour Personnes Handicapées de l'Audomarois est inaugurée le 22 novembre 2022.

L'APEI : UN SYSTEME DE VALEURS FORTES

L'Apei de l'Arrondissement de Saint-Omer est une association qui s'appuie sur des valeurs et qui les promeut. Ces valeurs représentent les piliers du sens de notre projet et de l'ensemble des actions mises en œuvre en direction des personnes en situation de handicap et de leurs familles. L'esprit de groupe et le collectif Apei est de première importance. Il permet de fédérer autour de projets et d'innovations. **L'humanisme** est la valeur cardinale qui englobe les valeurs que l'Apei fait siennes en prônant l'humanité et sa dimension universaliste. A travers cette valeur l'équité dans le sens de donner ses chances à chacun en fonction de ses capacités et disponibilités est très importante. L'Apei place la personne humaine et son épanouissement au centre de son projet et de ses valeurs.

Pour l'Apei de l'arrondissement de St Omer favoriser **l'humanisme** c'est privilégier la **solidarité, la citoyenneté, l'altérité et le respect.**

SOLIDARITÉ

La solidarité conçoit la relation entre personnes en intégrant un engagement d'assistance mutuelle ou d'entraide.

La solidarité représente une relation d'aide entre des personnes partageant les mêmes intérêts afin de poursuivre leurs objectifs. Au sein de la société, la solidarité reste un moyen privilégié pour lutter contre l'isolement.

A l'Apei de l'arrondissement de St Omer et pour les professionnels favoriser la solidarité c'est privilégier le lien et la relation d'aide en direction des personnes accueillies ou accompagnées mais aussi placer ces personnes dans des rôles de solidarité envers d'autres. La solidarité doit également se mettre en œuvre à l'égard des parents, des proches, d'autrui dans le cadre de l'engagement. Enfin la solidarité est aussi une valeur interne entre établissements et services de l'Apei.

CITOYENNETÉ

La citoyenneté définit un ensemble de droits et de devoirs réciproques. Les quatre piliers de la citoyenneté sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la diversité.

La citoyenneté reconnaît à toute personne d'être acteur et citoyen par une participation pleine et entière à la vie de la cité y compris par le vote.

Avoir un comportement citoyen c'est respecter et faire respecter les lois et les règles et reconnaître ses devoirs envers la société. C'est un comportement personnel qui va faire passer l'intérêt général avant son propre intérêt. La montée en considération du pouvoir d'agir, de la valorisation des rôles sociaux et de l'autodétermination sont des moyens permettant la construction, l'accompagnement et l'épanouissement par la citoyenneté des personnes accueillies et accompagnées. La personne est actrice de son présent et de son devenir.

Pour l'Apei de l'arrondissement de St Omer promouvoir la citoyenneté c'est se montrer très attentif à ces trois dimensions constitutives que sont les droits, l'appartenance à la société et la participation à la vie sociale.



ALTÉRITÉ

L'altérité est un concept signifiant « caractère de ce qui est autre » et « la reconnaissance de l'autre dans sa différence », la différence pouvant être ethnique, sociale, culturelle, de genre, professionnelle. L'altérité postule que TOUS les êtres humains ont une valeur et reconnaît à l'autre la même valeur que la sienne. Favoriser l'altérité c'est permettre l'expérimentation de chacune des postures : Quand le professionnel se place en situation de se faire lui-même aider, il renverse le rapport aidé-aidant, il signifie l'existence d'un autre tout aussi « capable » que lui-même.

Pour l'Apei de l'arrondissement de St Omer la reconnaissance de l'autre, c'est reconnaître sa valeur dans la différence et s'en enrichir. Elle amène à privilégier l'éducation, l'accès au travail, aux soins, aux loisirs et l'inclusion des personnes dans la cité.



RESPECT

Le respect porte à accorder à une personne de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. Respecter quelqu'un c'est faire attention à ce qu'il peut ressentir, avoir de la considération pour lui, accepter ses différences.

Le respect est d'abord celui de la dignité humaine mais aussi celui de la vie privée, de la différence et enfin de l'environnement. Le respect mutuel constitue l'un des fondements de la paix sociale et de la qualité des relations interpersonnelles. Le respect nécessite une compréhension et un partage des valeurs.

Pour l'Apei de l'arrondissement de St Omer le respect se manifeste par l'écoute attentive de l'autre et la volonté de comprendre le point de vue de cette personne. C'est le respect de la dignité humaine et l'acceptation de toute différence.

En prolongement des valeurs l'Apei de l'arrondissement de St Omer affiche des principes. Ils représentent un ensemble d'actions, de comportements, d'attitudes susceptibles de contribuer au mieux-être d'autres individus ou de la collectivité dans son ensemble.

→ Ces principes sont au nombre de trois :

Le principe d'engagement

S'engager permet de créer un lien avec d'autres, de partager des valeurs (la solidarité, le partage, l'aide aux plus démunis...) autour d'un projet commun. On sort transformé et enrichi de cet investissement collectif. L'engagement professionnel se traduit par des investissements dans et sur des tâches liées à la profession. Au même titre, l'engagement dans l'organisation suppose des investissements dans et sur des tâches liées à l'organisation (pas toutes nécessairement liées directement à la profession). Collectivement, les professionnels vont toujours plus loin en s'impliquant avec de nouvelles idées pour porter des projets nouveaux. Partager des expériences et les valoriser au sein du collectif représente un enrichissement mutuel.

Pour l'Apei de l'arrondissement de St Omer favoriser l'engagement c'est privilégier le partage de valeurs communes, une participation active dans la durée visant un sentiment d'appartenance. L'Association reconnaît l'investissement et le valorise. L'engagement c'est aussi celui des bénévoles agissant pour le rayonnement et le développement de l'Apei.

Le principe de bienveillance

Être bienveillant c'est porter attention à l'autre pour son bien-être, son épanouissement et se montrer compréhensif à son égard. C'est valoriser les personnes en situation de handicap.

Pour l'Apei de l'arrondissement de St Omer être une association bienveillante signifie faire preuve d'empathie, d'attention, de compréhension à l'égard des personnes en situation de handicap, de leurs parents, de leurs proches et des bénévoles. L'Apei est attentive aux conditions et à la Qualité de Vie au Travail.

Le principe de laïcité

La laïcité est un principe fondamental dans notre pays. Il protège contre la discrimination. Le **principe de laïcité** concerne les religions mais aussi tout groupe ou toute personne qui voudrait imposer ses idées aux dépens des **libertés** de chacun.

Pour l'Apei de l'arrondissement de St Omer le principe de laïcité est une composante de la solidarité. Ce principe favorise le vivre ensemble. Il rend possible le partage des modes de vie, de croire ou de ne pas croire en certaines idées, sans que cela nous soit imposé ou que nous l'imposions aux autres.

L'Apei : DES MISSIONS CENTRALES

Le champ des missions de l'Apei se réfère aux raisons pour lesquelles elle a été créée mais aussi en fonction des besoins et attentes des personnes que nous accompagnons et de leur famille. Un certain nombre de missions évoluent en fonction de l'environnement, des transformations de la société et des orientations de nos autorités de tarification et de contrôle afin de répondre aux besoins nouveaux qui émergent. Les missions centrales sont :

- ✓ Apporter aux familles et/ou aux proches de personnes en situation de handicap un soutien moral et une assistance en développant un esprit d'entraide et de solidarité.
- ✓ Défendre les intérêts moraux, matériels et être vigilant au respect des droits des personnes en situation de handicap, de leurs parents et/ou de leurs proches.
- ✓ Gérer des établissements, services et dispositifs pour offrir un accueil et un accompagnement de qualité, favorisant l'épanouissement des personnes en situation de handicap.
- ✓ Utiliser notre expertise afin d'identifier et de répondre aux besoins non couverts et au repérage des nouveaux besoins des personnes en situation de handicap sur le territoire.
- ✓ Assurer un rôle de représentation auprès des pouvoirs publics et instances.
- ✓ Se situer en qualité de lanceur d'alerte lorsque les intérêts, les droits, l'accès aux soins, la sécurité des personnes en situation de handicap sont menacés.
- ✓ Favoriser la création et le développement de tout dispositif permettant à toute personne en situation de handicap de choisir son parcours et de s'autodéterminer en contribuant, en qualité d'acteur, à l'avènement d'une société inclusive.
- ✓ Contribuer à valoriser l'image et la richesse de la personne en situation de handicap au sein de la société.

L'Apei porte une attention particulière aux moyens humains (professionnels et bénévoles) parce qu'ils sont essentiels à la réalisation de l'ensemble de ces missions.

L'Apei : DES FORCES ET DES ATOUTS

L'Apei de l'arrondissement de Saint-Omer possède de nombreuses forces qui reposent sur une forte complémentarité entre parents et professionnels au service des personnes accueillies et accompagnées

- ✓ Une inscription dans le mouvement parental sur le plan national, régional, départemental.
- ✓ Une taille raisonnable favorisant la réactivité et la proximité sur le territoire.
- ✓ Une gouvernance opérationnelle, mobilisée et disponible. Un dynamisme associatif porté par de nombreux bénévoles.
- ✓ Une équipe de direction cohérente et en cohésion.
- ✓ Des compétences et un engagement des professionnels. Une motivation forte dans les projets. Des équipes au complet et des mobilités internes.
- ✓ 62 années d'existence et d'expérience.
- ✓ Un tryptique créativité -innovation- réactivité.
- ✓ Une expérience réussie de la mixité (double expertise professionnels -parents).
- ✓ Un climat de confiance et de responsabilité dans le fonctionnement Dirigeance – Gouvernance.
- ✓ Une identification forte par les acteurs du territoire. Une participation aux réseaux.
- ✓ Des valeurs et une utilité sociale de premier plan.

L'Apei : AXES DE PROGRES

L'Apei de l'arrondissement de Saint-Omer est aussi consciente des améliorations à envisager pour l'avenir de l'Association et de son rayonnement.

- ✓ Une meilleure inter-connaissance de ce qui se fait dans chacun des établissements et services de l'Association.
- ✓ Une mobilité professionnelle à développer.
- ✓ Un patrimoine à moderniser.
- ✓ Des statuts et une gouvernance à réactualiser (absence de représentation de personnes accompagnées).
- ✓ Des moyens financiers insuffisants au regard de la taille de l'association.
- ✓ Un territoire restreint.
- ✓ Des projets sans financements.
- ✓ Une attractivité des métiers en berne.
- ✓ Des contraintes qui freinent les projets et l'innovation (complexifications administratives, juridiques et budgétaires).

L'Apei : DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES MAJEURES

Les orientations s'appuient sur la connaissance de l'Apei, l'analyse du contexte sociétal et sectoriel, des éclairages d'auteurs et de rapports et enfin le travail d'élaboration mené pendant plusieurs mois par l'équipe d'administrateurs et de direction. Les grandes orientations de l'Apei pour 2023-2028 sont au nombre de 10 :

- **Orientation 1-** La participation des personnes
- **Orientation 2-** L'adaptation de l'offre en fonction des évolutions
- **Orientation 3-** La personnalisation des parcours
- **Orientation 4-** L'accompagnement du processus Inclusif
- **Orientation 5-** La place dans l'environnement territorial
- **Orientation 6-** Le développement de la triple expertise
- **Orientation 7-** Le travail en réseau - L'ouverture - La diversification
- **Orientation 8 -** La démarche de professionnalisation
- **Orientation 9-** Une démarche de développement durable et écocitoyenne
- **Orientation 10-** Les moyens financiers en adéquation avec la qualité attendue et souhaitée

Orientation 1- La participation des personnes

A l'heure de l'autodétermination, du pouvoir d'agir et de l'autoreprésentation, la participation des personnes accueillies ou accompagnées est une préoccupation majeure pour les pratiques mises en œuvre. Le fonctionnement associatif et les projets des établissements et services doivent permettre à chaque personne d'être actrice de sa vie et de son devenir.

- Favoriser l'expression des personnes l'autoreprésentation se traduit par une participation à la gouvernance associative
- Soutenir les expériences vécues comme un moyen de participation et d'aide (Pairaidance)
- Informer les personnes de leurs droits et de leurs devoirs et en faciliter l'exercice
- Encourager leur participation à la vie et aux instances de l'association et au sein des établissements et services : l'autoreprésentation se traduit par une participation à la gouvernance associative
- Accompagner les personnes dans l'exercice de leur citoyenneté

Orientation 2- L'adaptation de l'offre en fonction des évolutions sociétales

Au travers de ses soixante années d'existence l'Apei de l'Arrondissement de St Omer s'est adaptée aux évolutions du secteur médico-social. Son offre, en mutation permanente, doit continuer à se transformer et innover pour répondre aux enjeux essentiels (Vieillesse, autodétermination, habitat inclusif...).

- Faciliter les dynamiques de parcours
- Adapter l'offre à l'évolution des publics, du territoire, des politiques sociales
- Articuler les besoins, demandes des personnes et l'offre
- Rendre possible l'innovation et l'expérimentation
- Ajuster l'offre dans une logique de parcours de vie et de choix des personnes

Orientation 3- La personnalisation des parcours

Parce que chaque personne est singulière l'Apei valorise la prise en compte des besoins, des attentes et l'épanouissement de chacun dans le cadre de la vie de la cité. Pour les adultes cela passe également par la place qu'ils souhaitent donner à la famille dans leur projet.

- *Rechercher et proposer des réponses adaptées à toute situation et à tout âge*
- *Développer les capacités à TOUS les âges de la vie des personnes*
- *Accompagner en partenariat avec tous les acteurs du territoire*
- *Écouter chaque personne dans l'expression de ses besoins*
- *Contribuer à une participation pleine et entière de la personne à l'élaboration de son projet*

Orientation 4- L'accompagnement du processus Inclusif

L'inclusion doit être un engagement et un effort de la cité pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société selon un principe d'égalité de droit. Le processus inclusif vise donc à transformer la société afin de lever les obstacles à l'accessibilité et faire advenir l'accès de tous à tout. Parce que le handicap se décline en situations de handicap l'inclusion est une voie féconde de transformation de l'environnement dans son ensemble.

- *Soutenir et porter le processus inclusif*
- *Être un acteur de l'innovation inclusive : la digitalisation de la société est un enjeu de l'accessibilité.*
- *Encourager l'inclusion en favorisant à chacun la position d'acteur de sa vie*
- *Faire valoir l'expertise de l'Apei pour favoriser l'inclusion*

Orientation 5- La place dans l'environnement territorial

La visibilité est un enjeu dans notre société. Les associations sont devenues des recours, des expertes, des références en matière de situations de handicap. La qualité des prestations et de l'accompagnement doit être encore plus visible, reconnue et valorisée en lien avec les nouveaux moyens de communication.

- *Développer la visibilité de l'association et de ses établissements*
- *Développer la communication externe sur l'ensemble des projets, actions et dispositifs de l'Apei*
- *Participer ou porter des projets mixtes inclusifs*
- *Se positionner, être lanceur d'alerte, rechercher des solutions dans les cas de situations complexes (Communauté 360)*

Orientation 6- Le développement de la triple expertise

La spécificité et la plus-value des Apei sont de pouvoir avancer en bénéficiant de l'expertise conjointe de parents militants, de professionnels engagés et de personnes accueillies et accompagnées. Sans confusion des rôles cette expertise représente une force dans le projet et les ambitions de l'association.

- *Prendre en compte les expériences des personnes accueillies et leurs savoirs expérientiels (Pairaidance)*
- *Valoriser l'actualisation des savoirs des professionnels*
- *Poursuivre la dynamique d'implication associative : administrateurs, bénévoles, familles.*
- *Répondre à des appels à projets valorisant cette triple expertise*

Orientation 7- Le travail en réseau - L'ouverture - La diversification

Le travail en réseau est devenu incontournable dans le sens même d'un projet au service des personnes accueillies ou accompagnées. L'efficacité des projets et l'ambition inclusive nécessite des alliances territoriales. Parce qu'ensemble on va plus loin le travail en réseau est un accélérateur des projets. La démarche inclusive nous demande de nous tourner vers des partenaires du milieu ordinaire.

- *Poursuivre l'ancrage territorial afin de développer des réponses concrètes et innovantes*
- *Solidifier les alliances existantes et en rechercher de nouvelles*
- *Intensifier des partenariats pour maintenir et, mieux encore, améliorer l'accès à la santé et à la prévention*
- *S'affirmer comme un acteur d'information et d'expertise sur le territoire*

Orientation 8- La démarche de professionnalisation

Les moyens humains que représentent les professionnels sont une richesse indispensable à la réussite des projets. La complexification des problématiques, le développement des savoirs, la place des politiques sociales et l'augmentation significative des textes juridiques justifient l'impérieuse nécessité, plus encore qu'auparavant, d'actualiser ses connaissances afin d'être opérationnel dans l'accompagnement.

- *Favoriser les formations des professionnels*
- *Développer des compétences,*
- *Mutualiser les outils*

Orientation 9- Une démarche de développement durable et écocitoyenne

Cette préoccupation, fédérative des acteurs de notre société, est partie intégrante des orientations de l'Apei. Inscrire la transition écologique et environnementale dans l'horizon associatif représente une opportunité de renforcer le sens des actions et le travail en réseau. Cette démarche favorise le développement, avec des publics souvent vulnérables, d'une accessibilité au sens d'actions et de postures nouvelles de respect de l'environnement. L'Apei affiche une volonté de développer une Responsabilité Sociétale et Environnementale (R.S.E).

- *Renforcer la dimension écoresponsable dans les pratiques quotidiennes*
- *Intégrer la dimension sociétale et environnementale dans les choix associatifs*
- *Développer des informations adaptées aux personnes sur cette thématique*
- *Participer à des projets territoriaux de respect de l'environnement*

Orientation 10 – Les moyens financiers en adéquation avec la qualité attendue et souhaitée

L'engagement, l'expertise, les valeurs guident nos actions au quotidien. Au-delà de nos financements habituels des moyens financiers pérennes permettraient le déploiement de projets plus sécurisés et sécurisants pour les personnes.

- *Négocier les moyens en adéquation avec les objectifs visés*
- *Revendiquer des moyens nécessaires aux besoins des personnes accompagnées et notamment par la création de places nouvelles dans nos établissements et services afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes en attente*
- *Rechercher les moyens financiers au service de l'innovation*
- *S'engager pour promouvoir l'attractivité des métiers et du secteur*

L'Apei : UNE DYNAMIQUE DE PARTENARIAT

L'Apei, sur le territoire de l'Audomarois, met en œuvre son projet au moyen de ses établissements et services. Pour rendre un service de meilleure qualité et créer de l'innovation l'Apei a su développer, depuis des années une dynamique de partenariat avec les acteurs du territoire. L'association est en connexion avec un réseau social et médico-social dense et pluriel. Au-delà de la mutualisation qui permet de réaliser à plusieurs ce que nous ne pourrions réaliser seul, au-delà de la synergie des moyens qui permet de financer l'innovation, le partenariat nous enrichit et nous permet d'apprendre des partenaires dans l'échange et la construction. Les partenariats présentés dans ce projet illustrent d'ailleurs de manière assez éloquente la volonté et la tonicité de l'Apei dans ce domaine. Le partenariat permet de porter toujours plus loin la volonté de concentrer les actions vers la recherche de solutions concrètes au plus près des lieux de vie des personnes.



GCMS EMAUTIS

En réponse à un besoin important et face à l'absence de structure dédiée sur le territoire, un dispositif audomarois a été créé en 2015 : EMAUTIS (anagramme d'AUTISME) destiné aux enfants et adolescents de 2 à 20 ans présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme.

Le dispositif est géré par un Groupement de Coopération Médico-Social composé de deux membres fondateurs : L'Apei et La Vie Active.

EMAUTIS contribue à coordonner les parcours des enfants et adolescents avec un Trouble du Spectre de l'Autisme. Un projet personnalisé est élaboré pour chaque enfant en s'appuyant sur l'Unité d'Enseignement Maternel Autisme (7 places), le milieu ordinaire (15 places), le milieu spécialisé (14 places) et 6 lits d'hébergement. L'orientation en dispositif permet d'adapter les modalités d'accompagnement aux besoins de chaque enfant. Le dispositif développe la coopération en favorisant les partenariats et la complémentarité entre les acteurs.

Plateforme ELSAA



L'Entente Locale pour le soutien aux Aidants de l'Audomarois (ELSAA) est un Groupement de coopération médico-social. L'Apei de l'arrondissement de Saint Omer en est l'un des 16 membres fondateurs, qui sont des associations, collectivité locale, établissement publics. Ils ont été rejoints par 5 membres associés. L'Apei assure la fonction d'administrateur du GCMS.

ELSAA propose aux aidants une écoute et une information sur leurs droits. Elle développe depuis sa création des actions de soutien aux aidants, sous forme de groupes de parole (groupe aidant endeuillés.), d'activités (sorties, équithérapie...). Elle propose aux jeunes aidants des activités spécifiques. La PFR PH de l'Audomarois portée par l'Apei et ELSAA ont conclu une convention de partenariat qui les met en synergie et a permis de mettre en place des actions de relayage des aidants et de répit. ELSAA contribue à sensibiliser à la situation des aidants par une communication active vers les aidants eux-mêmes comme vers le grand public.

GEAC 62



Le Groupe des Etablissements pour l'Action et la Concertation (GEAC 62) est une association qui rassemble 16 organismes et gestionnaires et 42 établissements : des Entreprises Adaptées (EA) et des Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) dans le Pas de Calais. Le GEAC a pour missions :

- Mutualiser les compétences pour répondre aux besoins des entreprises, collectivités et particuliers.
- Proposer un service de qualité aux clients.
- Valoriser et promouvoir le travail réalisé par les personnes en situation de handicap.
- Développer l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap.
- ESAT et EA sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire depuis la loi du 31 juillet 2014.

GCMS DEQUALCO



DEQUALCO est un Groupement de Coopération Médico-Social comprenant 9 associations membres issues du mouvement parental des Apei les Papillons Blancs.

Le sigle DEQUALCO signifie **D**évelopper les **Q**ualifications et les **C**ompétences. Ce groupement a pour objectif de reconnaître et de faire progresser les compétences professionnelles des ouvriers d'ESAT et EA dans leur métier, ainsi que les futurs professionnels d'IMPro. Partage de compétences et de savoirs, Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE), expérimentations au travail, synergies entre établissements....



Dispositif d'appui à la
Coordination

L'Apei de Saint Omer est membre du Conseil d'Administration du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) Passerelles Santé ABC depuis sa création en juillet 2022.

Ce dispositif vise à informer et orienter, accompagner, soutenir tous les professionnels de santé et usagers dans les situations sanitaires et sociales jugées complexes sur les territoires du Boulonnais, Calais et Audomarois.

LE RÉSEAU PRAUSE : Partage des Ressources Audomaroises pour le Secteur Enfance



Ce réseau regroupe les Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) de l'Apei, la Vie Active, l'APF France Handicap, l'ASRL, le Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS) de l'AJC, EMAUTIS et le Centre d'Action Médico-Sociale précoce (CAMSP) du territoire Audomarois.

L'objectif premier de ce réseau est d'enrichir et de formaliser le travail de partenariat existant entre les services accueillant des enfants, adolescents et adultes (jusque 20 ans) en situations de handicap (cognitif, sensoriel, moteur...) d'associations gestionnaires différentes.

Les membres de PRAUSE ont également formalisé une convention de partenariat avec l'Equipe Mobile d'Appui Médico-Social à la Scolarisation (EMAS) du bassin d'éducation et de formation Audomarois-Calaisis.

LE RÉSEAU EFFICACE

Échanger et Former en Flandres Intérieures, Accompagner et Capitaliser les Compétences des Équipes.

Ce réseau a créé des groupes ressources mutualisant les compétences recensées dans le secteur du handicap et des personnes âgées. Ce réseau a remporté le prix des lecteurs du magazine Directions en 2015.

Il favorise les échanges entre les usagers des établissements (rencontres intergénérationnelles) mais aussi la mobilité et l'employabilité de salariés (des formations communes sont mises en place).

La Maison de Pierre

La Fondation « La Maison de Pierre » est un partenaire au quotidien de l'Apei de Saint Omer. Précurseur dans l'accueil temporaire et le soutien aux aidants, la maison d'accueil temporaire « La Maison de Pierre » accueille pour des séjours de répit des adultes comme des enfants. Les synergies entre nos services et établissements sont l'occasion de développer de nouvelles réponses, de construire des parcours d'accompagnement les plus adaptés aux personnes porteuses de handicap et à leurs aidants. Le président de l'Apei de Saint Omer siège au Conseil d'Administration.





EDAP



Equipe Diagnostic Autisme de Proximité

En 2017 l'Apei s'est engagée dans la création de l'EDAP Audomaroise en mettant à disposition des professionnels du pôle SAMO. Ainsi, une équipe composée de structures partenaires du médico-social et du sanitaire contribue à la réalisation de diagnostics de Trouble du Spectre de l'Autisme pour des situations nécessitant des évaluations spécifiques et pluri- professionnelles.



LA COMMUNAUTÉ 360



L'Apei de l'Arrondissement de St Omer co-anime avec l'association « La Vie Active » la Communauté 360 de l'Audomarois. Ce dispositif financé par l'ARS vise à rechercher des solutions de proximité pour des personnes porteuses de handicap qui rencontrent des difficultés dans leur quotidien. L'ensemble des partenaires locaux (ESMS, services d'aide à domicile, éducation nationale.) est susceptible d'être sollicité ou de solliciter la Communauté 360.

L'Apei de Saint Omer participe aux groupes de travail regroupant les organismes gestionnaires impliqués au niveau départemental dans la gouvernance de ce dispositif.



URIOPSS



Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux

Il s'agit d'une Association reconnue d'Utilité Publique qui a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social engagées aux cotés des personnes vulnérables et fragiles.

L'Apei y adhère depuis de très nombreuses années et le Directeur Général est correspondant territorial de l'Audomarois.



LE CREAM

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de handicap

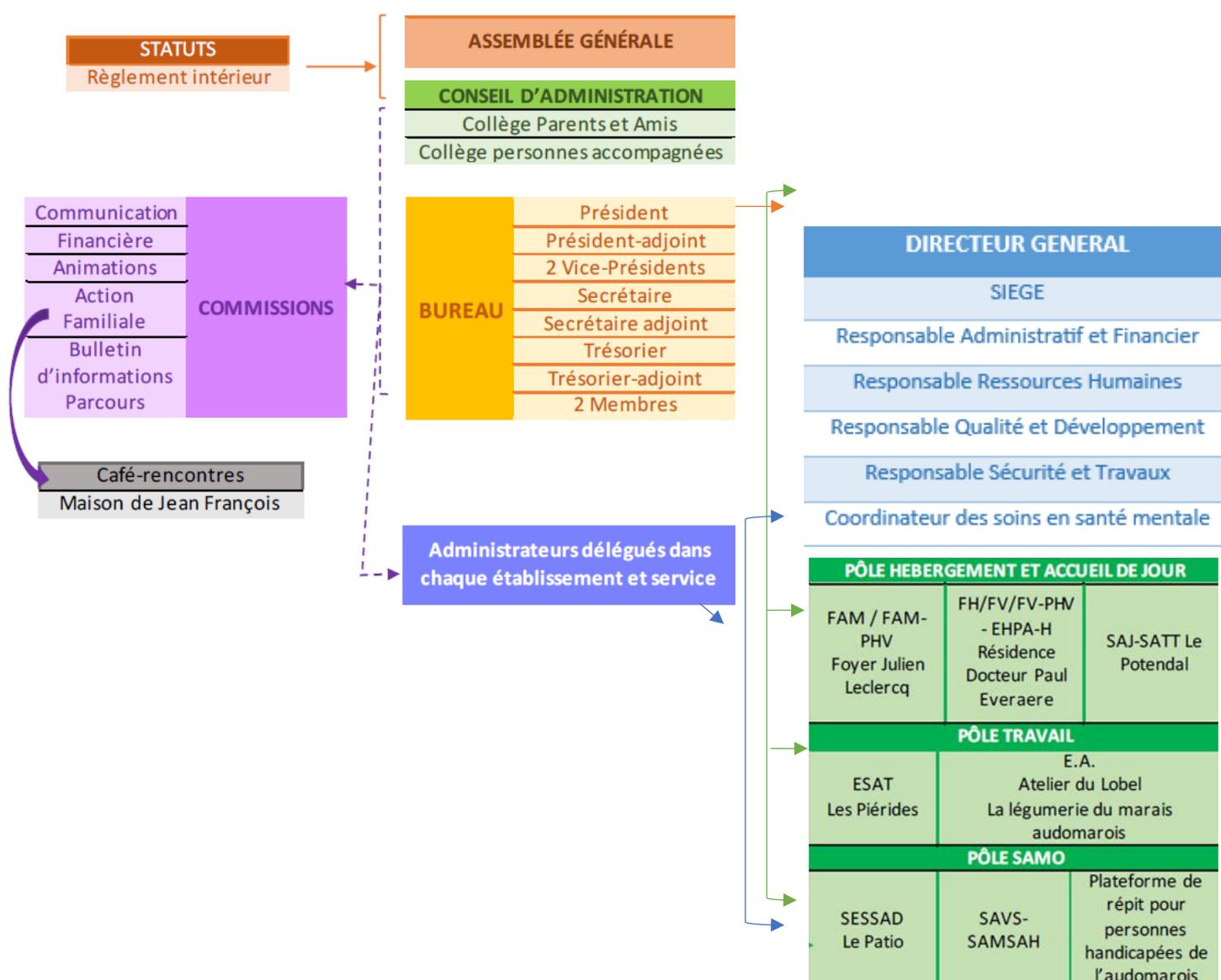
C'est une association de repérage et d'analyse des besoins ainsi que d'études des réponses à y apporter. C'est un lieu de rencontres et de réflexion entre les élus, les représentants des forces sociales et ceux des administrations concernées. C'est également un outil technique au service des responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap, d'exclusion ou d'inadaptation.

L'Apei : LES DÉLÉGATIONS

L'Apei est dirigée par le directeur général qui reçoit ses délégations du conseil d'administration pour mettre en œuvre la politique de l'association et l'ensemble de ses actions. Il supervise et fédère les établissements et services.

Le directeur général s'appuie sur :

- Les cadres techniques du siège (responsable ressources humaines, responsable administratif et financier) qui reçoivent chacun délégations en ce qui concerne leur champ d'intervention.
- Les directeurs de Pôles qui reçoivent délégations pour la conception, la mise en œuvre, le développement des actions éducatives, pédagogiques, techniques et thérapeutiques pour lesquelles l'établissement et/ou le service du Pôle, est créé et autorisé. Les directeurs organisent le fonctionnement des établissements et services en assurant leur gestion.



INDEX DES SIGLES

ARS	: Agence Régionale de Santé
CAMSP	: Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAT	: Centre d'Aide par le Travail
CD	: Conseil Départemental
CDAPH	: Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CNCPH	: Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées
CNH	: Conférence Nationale du Handicap
COPIL	: Comité de Pilotage
CVS	: Conseil de Vie Sociale
DLA	: Dispositif Local d'Accompagnement
EA	: Entreprise Adaptée
ESAT	: Établissement et Service d'Aide par le Travail
GCSMS	: Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
IMPro	: Institut Médico Professionnel
PFR PH	: Plateforme de Répit pour Personnes Handicapées
RAE	: Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
RSE	: Responsabilité Sociale et Environnementale
SAMO	: Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert
SAVS	: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SAMSAH	: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SATT	: Section Aménagée du Temps de Travail
SESSAD	: Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
SSEFS	: Service de Soutien à l'Évaluation Familiale et à la Scolarisation
VAE	: Validation des Acquis de l'Expérience

L'IDENTITE DE L'APEI

L'Apei de l'arrondissement de Saint-Omer est membre de l'Unapei qui, avec ses 330 associations est la principale organisation gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux dans le secteur du handicap. Elle représente 55 000 familles adhérentes, 3 000 établissements, 94 000 professionnels qui accompagnent 200 000 personnes en situation de handicap. L'Unapei porte des positions politiques défendues auprès des pouvoirs publics. A l'échelon régional et départemental la déclinaison de l'Unapei fédère les Apei, développe les échanges permet la mutualisation, le travail en commissions et le développement d'outils communs.

L'Apei de l'arrondissement de Saint-Omer ce sont :

+ de 500
Personnes accueillies

253
Professionnels

180
Adhérents

8 structures
d'accueil réparties
en 3 pôles
Pole Hébergement
et Accueil de jour
Pole SAMO
Pole Travail

100 Bénévoles

Un service Associatif
accueillant **50** personnes



Merci aux différents donateurs pour leur soutien

Merci à nos financeurs, à tous ceux qui nous aident



Scanner pour accéder à notre site internet

Apeï « Les Papillons Blancs » de l'arrondissement de Saint-Omer
Association de parents, de proches et d'amis de personnes en situation de handicap
65 rue du Chanoine Deseille, CS 60046 - Saint-Martin-Lez-Tatinghem, 62501 Saint-Omer Cedex
Tél: 03.21.88.38.60 Site : www.apei-saint-omer.fr
Affiliée à l'Unapei reconnue d'utilité publique